

# **Les obligations des agences immobilières**

## **Ce secteur d'activité a connu de grands changements et de nouvelles obligations.**

Nous avons de nombreux litiges nés des relations parfois difficiles entre les agences immobilières, les locataires ou les acquéreurs de biens immobiliers.

Nous avons voulu faire le point sur le sujet. La fiche de la DGCCRF (Répression des fraudes ) apporte des précisions intéressantes.

Nous les publions ci-dessous :

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Si vous avez un souci, vous pouvez nous contacter à l'adresse [contact@adcfrance.fr](mailto:contact@adcfrance.fr)